

# ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Cyril, Robert, Louis,  
Elaude  
Nom ELAN

Né le 08 décembre 1983 à 08 heures 40  
à Villecresnes (Val de Marne)  
de <sup>(1)</sup> Patrick, Claude, Albert  
ELAN  
et de <sup>(1)</sup> Patricia, Denise  
BENETON

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 558  
le <sup>(2)</sup> 27 avril 2010

MENTIONS MARGINALES <sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau délégué

Marriage célébré à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Les futurs époux ont déclaré<sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Prénoms et nom du père et de la mère

(2) Ne pas compléter si l'agent chargé les renseignements d'état civil sont apposés à l'acte de mariage et constitue l'acte de l'acte de mariage

(3) Indiquer sur l'acte précédent l'acte d'établissement du prénom extrait

(4) L'opérateur peut déclarer ce qu'il n'a pas fait de volonté de mariage à tel ou qu'il a volonté de mariage à tel ou à tel autre

# ÉPOUX OU PÈRE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_

Décédé le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

PREMIER  
ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1201

Le 19 avril 2010 à 19 heures 50  
est né(e)<sup>(1)</sup> Morgan Patrick ELAN -- PETIT  
suivant déclaration conjointe du 21 avril 2010

du sexe masculin à Melun (Seine-et-Marne)

reconnu(e)<sup>(2)</sup> le 23 mars 2010 à la mairie de  
BRIVE-COMTE-ROBERT (Seine-et-Marne)  
par<sup>(3)</sup> ses père et mère.

Délivré conforme aux registres, le 23 avril 2010

MENTIONS MARGINALES <sup>(4)</sup>

L'officier d'état civil



LAGRANCE

Rectifié (art. 99 du code civil) par décision  
de Monsieur le Procureur de la République de  
Melun (Seine-et-Marne) n° 13/00287 du 2 mai  
2013 en ce sens que le nom de l'intéressé est  
ELAN PETIT (première partie ELAN, second  
partie PETIT). Mention du 27 mai 2013.  
L'Officier d'Etat Civil délégué

# ÉPOUSE OU MÈRE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_

Décédée le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_

Décédé(e) le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication  
du nom par « suivant déclaration conjointe du \_\_\_\_\_ (date de la déclaration reçue pour le premier enfant  
connu) »

(2) Priviser, si y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances

(3) Priviser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

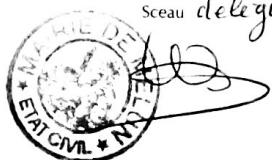
# DEUXIÈME ENFANT

**EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1114**  
Le 19 avril 2013 à 06 heures 38  
est né(e)<sup>(1)</sup> Naît, Grégory ELAN PETIT  
1ère partie: ELAN 2nde partie: PETIT suivant  
déclaration conjointe du 21 avril 2010  
du sexe masculin à Melun (Seine et Marne)  
reconnu(e)<sup>(2)</sup> le 30 mars 2013 à la mairie de  
Brie Comte Robert (Seine et Marne)  
par<sup>(3)</sup> les père et mère

Délivré conforme aux registres, le 22 AVR 2013

**MENTIONS MARGINALES**<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau *délégué*



# EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

Décédé(e) le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

**MENTIONS MARGINALES**<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom part<sup>ie</sup> à suivant des déclarations conjointe du \_\_\_\_\_ date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun.

(2) Préciser, si il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père » ; « par la mère » ; ou « par les père et mère ».

(4) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

# TROISIÈME ENFANT

**EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 862**  
Le 12 avril 2016 à 12 heures 15  
est né(e)<sup>(1)</sup> Anastasia, Marie, Patricia  
ELAN PETIT (1ère partie: ELAN,  
2nde partie: PETIT) suivant déclaration  
conjointe du 21 avril 2010  
du sexe féminin à Melun (Seine et Marne)  
reconnu(e)<sup>(2)</sup> le 23 janvier 2016 à la mairie  
de Brie Comte Robert (Seine et Marne)  
par<sup>(3)</sup> ses père et mère

Délivré conforme aux registres, le 14 avril 2016

**MENTIONS MARGINALES**<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau *délégué*

# EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

Décédé(e) le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

**MENTIONS MARGINALES**<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom part<sup>ie</sup> à suivant des déclarations conjointe du \_\_\_\_\_ date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun.

(2) Préciser, si il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père » ; « par la mère » ; ou « par les père et mère ».

(4) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.